Un engagement durable et renouvelable

Numéro #1. Lundi. 10 Août 2020

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'ANME vous propose cette newsletter

Chers lecteurs.

pour vous fournir un aperçu de ses récentes activités.

Nos Dossiers:













Alors que différentes études d'envergure ont donné l'alerte sur une éventuelle corrélation entre la climatisation et les systèmes d'air conditionné et de ventilation et la propagation des maladies infectieuses comme le Covid-19, l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), l'Observatoire National des Maladies Nouvelles et Emergentes et la direction de l'hygiène du



Risque de contamination par le coronavirus : Protocole sanitaire de l'utilisation des systèmes de climatisation et de ventilation

ANCSEP

milieu et de la protection de l'environnement relevant du ministère de la Santé ont élaboré un protocole sanitaire, un guide des mesures à entreprendre et un plan de précautions préventives lors de l'utilisation de climatiseurs dans le cadre de la protection contre la propagation du virus. Lire la suite



d'énergie, plus son efficacité énergétique et donc sa performance énergétique sont élevées. Lire la suite Nos activités:

Si l'efficacité énergétique renvoie au rapport entre l'énergie utilisée, l'énergie utile et l'énergie consommée par un dispositif, elle peut être mesurée par des coefficients de performance relatifs notamment à la production de chaleur ou de froid. Dans ce sens, moins un bâtiment consomme

Formation à distance, @learning, sur les généralités de l'énergie solaire thermique

Dans le cadre du programme d'appui au développement de la filière du solaire thermique collective, ADéSoCol, financé par la coopération tuniso-française, l'ANME a organisé,

et dans le secteur industriel.

conjointement avec l'Institut National de l'Energie Solaire français 'INES PFE', une formation à distance (e-learning) en vue d'informer le grand public sur les opportunités d'utilisation du solaire thermique collective ainsi que sur le cadre réglementaire et incitatif existant. Cette formation, d'une journée, a été ouverte aux grands publics à partir du 27 Avril et est diffusée à

partir de la plateforme de formation à distance mise à disposition de l'ANME et logée à l'INES PFE. jusqu'au 31 Juillet, une centaine de participants ont suivi la formation. Pour cette formation, l'inscription restera ouverte sur :

27 Avril 2020

résidentiel

Formation sur l'énergie solaire à concentration pour la production de la chaleur (Concentrated Solar Heat ou CSH) Du 08 au 10 juin 2020 Dans le cadre du programme d'appui à l'Expertise et à l'Innovation pour l'énergie solaire à

concentration au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 'MENA CSP KIP', financé par la Banque Mondiale, l'ANME a organisé, avec l'Institut Allemand Fraunhofer ISE, une formation en ligne de 03 journées, du 08 au 10 juin 2020, sur la thématique de l'énergie solaire à concentration

Cette formation a été animée, en français et en anglais, par des experts nationaux de l'ANME et internationaux de l'Institut Fraunhofer ISE, et a connu la participation de plus que 60 ingénieurs et cadres des institutions et établissements opérant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

Projets de production d'électricité à

au profit de 16 investisseurs

Ne ratez plus nos actualités. <u>Inscrivez vous maintenant »</u> à notre newslettre

pour la production de la chaleur (Concentrated Solar Heat ou CSH).

17 juin 2020 C'est au siège de l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME), que le Ministre de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, Mongi

Marzouk a remis, le

17 juin 2020, les accords de principe

des projets de

l'électricité à partir

des énergies

renouvelables sous

de

production

partir d'énergie

photovoltaïque :

Accord de principe

solaire

le régime des autorisations pour le compte de 16 investisseurs. L'octroi de ces accords de principe concerne des projets production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 70 mégawatt. Plus d'informations Transition énergétique et énergies renouvelables : Réunion de travail entre le MEMTE, l'ANME et le Cluster Energie-Cliamt GiZ Tunisie 29 juin 2020 En présence du Ministre de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, Mongi Marzouk, une réunion entre les représentants de l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME) et ceux du Cluster Energie-Cliamt GiZ Tunisie a eu lieu le 29 juin 2020.

énergétique présente comme une nécessité et non plus une simple option pour le pays, l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME), a

organisé, le 25 juin

2020, un webinaire sur la transition

énergétique et la

Dans un contexte

national où la

Transition

énergétique et

: Opportunités,

défis et plan d'action (Webinaire)

25 juin 2020

transition

mobilité électrique

mobilité électrique, regroupant différents experts et intervenants de ces secteurs. Regardez l'enregistrement »

Signature du Protocole de prévention contre la propagation du Covid-19 par les systèmes

Fruit d'une initiative entre la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement et l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie (ANME), un protocole portant sur les procédures préventives en vue de réduire le risque de propagation du Covid-19 par les

Organisée par le Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique (MEMTE) cette réunion a été l'occasion de discuter des projets de coopération avec la partie allemande et les défis à soulever afin de favoriser la transition énergétique en Tunisie notamment à travers le

développement des énergies renouvelables et de l'Efficacité énergétique.

systèmes de climatisation a été signé le 29 juin 2020.

l'utilisation enregistre un pic durant les mois d'été.

Le protocole se base sur des études démontrant une forte corrélation entre la circulation de l'air dans les bâtiments, notamment à travers l'aération et la climatisation, et la transmission de certaines maladies contagieuses. Les études traitant de ce sujet stipulent qu'une meilleure aération des bâtiments contribue à baisser le risque de troubles respiratoires. D'un autre côté, une climatisation à forte intensité couplée à un manque d'aération adéquate augmentent le risque de propagation des maladies respiratoires.

Ce protocole vient en marge, en effet, du pic d'utilisation de la climatisation durant l'été dans les ménages comme dans les espaces publics et les moyens de transport. Les recommandations impliquent aussi bien des directives pour éviter la propagation du virus via les systèmes de refroidissement que la rationalisation de l'utilisation de l'énergie. Les recommandations du guide des procédures concernent six endroits; à savoir les habitations individuelles et collectives, les restaurants et salons de thé, les espaces ouverts au public ne disposant pas d'un système de

climatisation centrale, les bâtiments équipés de climatisation centrale et les voitures.

Ce sont les ministres de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique, Mongi Marzouk et de la Santé Abdelatif Mekki qui ont signé le document, stipulant tout un protocole et un guide de prévention contre la propagation du Coronavirus par le biais des systèmes de climatisation dont

relatif aux relatif au choix de contratsdeux experts pour programmes des l'assistance de installations l'ANME dans la d'autoproduction mise en œuvre de d'électricité à la première phase partir des énergies du programme renouvelables **PROMOISOL** raccordées au

concernées réceptionner, dans le bureau d'ordre de son siège, leurs contrats-

des

programmes

renouvelables

destinée

Video

Communiqué

réseau basse

L'Agence Nationale

de Maîtrise de

l'Énergie (ANME)

appelle les sociétés

l'année 2020 relatifs

à la production

d'électricité à partir

l'autoconsommation

en ce qui concerne

les installations en

contrats dans les

autoproduction

raccordées

réseau

tension. sociétés

appelées

services

enregistrer

énergies

basse

sont

à

ces

des

tension

1er juillet 2020

Recettes des Finances et à fournir à l'ANME deux exemplaires au plus tôt possible. Communiqué L'ANME accompagne 7 projets pilotes en vue d'obtenir le label énergétique ACTE 8 juillet 2020 L'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME), en collaboration avec la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL), le Centre de Formation et d'Aide à la Décentralisation (CFAD) et le Ministère des Affaires Locales, appuiera la mise en place de sept projets pilotes au profit de sept communes pilotes en vue d'obtenir le label énergétique ACTE décliné du label « European Energy Award (EEA) ». Cet accompagnement intervient dans le cadre du programme « Alliance des Communes pour la Transition Énergétique » (ACTE) financé par la coopération Suisse (SECO). Les projets pilotes retenus par les communes , s'inscrivent dans le cadre de l'appui du programme ACTE aux communes tunisiennes en tant qu'acteurs de la transition énergétique nationale, à la mise en œuvre de leurs stratégies énergétiques locales pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables à l'échelle de leurs territoires. La phase pilote, d'une durée de 18 mois, implique les communes de Bizerte, Douz, Hammam-Lif, Kairouan, Médenine, Nabeul et Sfax qui ont été choisies suite à un appel à projet. Le projet

public en ligne (TUNEPS) présent appel d'offres pour le choix de deux experts pour L'assistance l'ANME dans la mise en œuvre de la première phase du programme

admis

les

Appel d'offres

7 - 6 juillet 2020

D'OFFRES

2/2020 L'Agence

Nationale pour la

l'Energie ci-après

dénommée l'ANME

lance à travers la

procédure d'achat

PROMOISOL. Sont

soumissionner au présent appel

d'offres, tous les

experts possédant

nécessaires pour

participer à cet

doivent être inscrits sur le système

d'achat en ligne

garanties

D'APPEL

de

le

de

à

du

d'offres

AVIS

Maîtrise

assurer la bonne exécution marché. bureaux d'études ou les experts désirant

appel

(TUNEPS) peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers www.tuneps.tn Les offres doivent être obligatoirement envoyées à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS au plus tard le 30 juillet 2020 à 10h. vise à offrir la solution optimale qui répond au besoin spécifique de chacune des sept communes, en vue de les accompagner dans le processus de transition énergétique. Signature d'un accord de coopération pour appuyer les structures institutionnelles dans

la baisse de leur intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 8 juillet 2020

Programme ACTE »

réchauffement climatique. Le projet, objet de l'accord, a pour but de renforcer les capacités et structures institutionnelles nationales afin de mettre en œuvre les objectifs climatiques définis dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Tunisie pour réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES).

La Tunisie s'est engagée dans le cadre de cette contribution à réduire son intensité carbone (émissions/ Unité de PIB) de 41% à l'horizon 2030 par rapport à 2010 à travers la mise en place

Ces réductions proviennent à 75% du secteur des énergies (50% des programmes d'utilisation

Cet accord vise à appuyer la mise en œuvre des engagements de la Tunisie pour lutter contre le

Le Ministère de l'Environnement, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) et l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) ont signé, le 8 juillet 2020, un accord d'engagement à l'occasion du démarrage du projet « Renforcement des

Etaient présents à cet événement le Ministre de l'Environnement, du Ministre de l'Energie, des Mines et de la Transition Énergétique, le représentant de l'Ambassade de la République

structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie ».

Fédérale d'Allemagne à Tunis et du Directeur Résident de la GIZ-Tunisie.

de mesures respectueuses de l'environnement dans tous les secteurs.

installations solaires thermiques collectives»

le cadre du programme PRSOSOL Collectif.

rationnelle de l'énergie et 25% des programmes de production des énergies renouvelables, surtout solaire photovoltaïque). Cet objectif de baisse de l'intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 demeure important pour le développement de la Tunisie. Il est possible d'atteindre les 30% avec des ressources propres et les 11% restants dépendent des mécanismes de financement et de coopération internationale.

13 Juillet au 09 Aout 2020 Dans le cadre du programme d'appui au développement de la filière du solaire thermique collective, ADéSoCol, financé par la coopération tuniso-française, l'ANME organise,

conjointement avec l'Institut National de l'Energie Solaire français 'INES PFE', une formation au profit des ingénieurs souhaitant opérer en tant que prescripteurs ou contrôleurs techniques dans

Cette formation, en apprentissage mixte (blended learning), est organisée en deux parties ; deux

Formation sur «La conception, le dimensionnement, le contrôle et le suivi des

journées de formation théorique à distance qui sont diffusées à partir de la plateforme mise à disposition de l'ANME à travers l'INES PFE et deux journées de formation pratique en salle.

Atelier de concertation nationale sur la stratégie de développement des énergies renouvelables en Tunisie

Dans le cadre du projet « Plan de réforme du secteur de l'énergie en Tunisie TUNEREP » financé par le partenariat du Deauville et exécuté par le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME)

organise en collaboration avec le Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition

Énergétique un atelier de concertation sur l'étude relative à l'actualisation de la stratégie nationale des énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2050, assortie d'un plan d'action de court et moyen terme. Le besoin de cette actualisation est imposé par les mutations récentes du contexte national et international ainsi que par les évolutions fort encourageantes des prix des technologies renouvelables.

La première partie théorique est ouverte du 13 Juillet au 09 Août 2020. Une quarantaine de participants se sont inscrits pour suivre la formation.

23 juillet 2020